



Procès-verbal du Comité Syndical Séance du 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de novembre à 18 h 00, se sont réunis à la mairie-annexe de la Madeleine les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Madeleine sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Président du Syndicat Intercommunal de la Madeleine, dûment convoqués le 23 novembre 2023.

Étaient présents : Nicolas CRIAUD ; Denis LENORMAND ; Caroline LEBEAU ; Jean-Noël DESBOIS (arrivé à 18h15) ; Claude BODET ; Roger COUE ; Nicolas AMBROSINI ; Catherine RICHOMME ; Jean-Claude DENIE

Était également présent : Thomas LEMONNIER (responsable administratif et financier du Syndicat)

Était excusé : François FONTAINE

Secrétaire de séance : Claude BODET

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2023

Le procès-verbal ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

1 – Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)

Cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

VOTE : UNANIMITE

2 – Budget Principal 2023 – Décision modificative n°2/2023

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : UNANIMITE

3 – Budget Principal 2023 – Pertes sur créances irrécouvrables – Créances admises en non-valeur

Monsieur le Président précise que ces créances correspondent à des impayés liés à la restauration scolaire et à l'accueil périscolaire. En cas de grandes difficultés, les familles sont orientées vers les CCAS de Guérande ou Saint-Lyphard.

VOTE : UNANIMITE

4 – Constitution d'une provision pour dépréciation des créances douteuses

Cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.



VOTE : UNANIMITE

5 – Construction d'un accueil périscolaire – Modification de l'enveloppe allouée aux travaux

Arrivée de Jean-Noël DESBOIS à 18 heures 15.

Monsieur le Président ajoute que l'enveloppe prévisionnelle présentée en comité syndical le 14 juin dernier était l'estimation initiale du projet. Le projet a subi des évolutions qualitatives actées lors des différentes commissions travaux, le ratio au m² observé (2 520.69€ TTC) est tout à fait cohérent avec ce type de projet. Les aménagements paysagers ont également été intégrés à l'enveloppe : 86 K€ TTC. De plus, le Syndicat a reçu une notification d'attribution de la DETR 2023 pour 147 K€ (financement non prévu initialement). A ce jour, Le permis de construire a été déposé auprès de la Mairie de Saint-Lyphard et les services techniques détaillent tous les aspects techniques et les choix des matériaux pour préparer la consultation des entreprises, celle-ci devrait être lancée vers mi-décembre. Le calendrier est pour l'instant respecté.

Denis LENORMAND indique qu'il ne s'agit pas d'un bâtiment modulaire comme prévu initialement mais d'un bâtiment démontable.

Claude BODET précise que le couloir transversal du futur APS permet aux élèves de l'école Jean de la Fontaine d'accéder directement à la cour de l'école. C'est un aspect positif, surtout d'un point de vue sécuritaire. L'école privée bénéficiera également d'un cheminement sécurisé pour accéder à l'APS.

Claude BODET demande que toutes les subventions possibles soient sollicitées (fonds école,...). Monsieur le Président répond que la CAF a été sollicité et que la demande du SIVOM sera examinée lors d'une commission prévue le 6 décembre prochain. Jean-Noël DESBOIS demande si le montant de la subvention est connu. Monsieur le Président répond qu'il n'est pas connu à ce jour.

Claude BODET ajoute que le permis de construire a été validé par les services de la ville de Saint-Lyphard.

VOTE : UNANIMITE

6 – Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024

Cette délibération ne suscite aucune remarque.



VOTE : UNANIMITE

7 – Tarifs du Syndicat 2024

Monsieur le président indique que l'augmentation de l'ensemble des tarifs est de l'ordre de 4.70% (inflation moins 1 point) sauf pour les goûters APS (stables), la caution ménage des salles polyvalentes (stable) et la caution principale des salles polyvalentes (de 400 € en 2023 à 1 000 € pour 2024).

Claude BODET ajoute que les services de la ville de Guérande travaillent sur l'amélioration de la qualité des goûters de l'APS. Ce travail porte sur un goûter plus qualitatif, moins industriel, qui privilégie les circuits courts tout en conservant la maîtrise des coûts.

Concernant la location des salles, Jean-Noël DESBOIS indique que l'augmentation de la caution principale devrait inciter les locataires à rendre la salle louée en bon état. Caroline LEBEAU ajoute que la salle Saint-Joseph sert d'accueil périscolaire dès le lundi matin, il est donc important que la salle soit rendue propre par les locataires.

VOTE : UNANIMITE

8 – Renouvellement de la convention avec l'O.G.E.C. de la Madeleine de Guérande – Période 2024-2028

Monsieur le Président indique que cette nouvelle convention représente une subvention supplémentaire pour l'OGEC estimée à + 9 000 €.

Claude BODET précise que cette convention est signée avec les écoles sous contrat d'association avec l'état, ce qui n'est pas le cas de toutes les écoles.

VOTE : UNANIMITE

9 – Harmonisation des crédits scolaires attribués aux écoles publiques Jean de la Fontaine

Monsieur le Président laisse la parole à Claude BODET pour la présentation de cette délibération. Celle-ci ne fait l'objet d'aucun débat.

VOTE : UNANIMITE



10 – Convention d'utilisation des centres aquatiques de Cap Atlantique et de facturation de dépense résiduelle du transport des élèves des écoles de la Madeleine vers les piscines communautaires dans le cadre de l'apprentissage de la natation scolaire

Monsieur le Président indique que le budget 2024 du SIVOM consacré aux séances de natation scolaire est estimé à 3 640 € et le transport vers les centres aquatiques est quant à lui estimé à 2 500 €. D'après le planning prévisionnel 2023/2024, il y aurait pour la natation, 152 élèves de l'école JDLF (GS au CM1) et 109 élèves de l'école Saint-Joseph (GS au CM1). Pour l'activité voile, 22 élèves de CM2 pour l'école Saint-Joseph et aucun pour l'école élémentaire JDLF (activité voile 1 année sur 2, il s'agit d'un choix de l'école).

VOTE : UNANIMITE

11 – Convention de constitution d'un groupement de commandes entre la ville de Guérande, le C.C.A.S. de Guérande et le S.I.Vo.M. de la Madeleine pour les contrats d'assurance

Monsieur le président précise que ce groupement permettra d'obtenir des conditions tarifaires plus avantageuses.

VOTE : UNANIMITE

Monsieur le Président fait part à l'assemblée de diverses informations

- Inauguration des travaux d'enrobés : Vendredi 1^{er} décembre à 10h – Place l'Abbé Loiseau
- Cérémonie des vœux à la Madeleine : Mercredi 10 janvier 2024 à 19h – Salle St-Joseph
- Commission travaux : A définir
- Prochain Comité Syndical : Mardi 20 février 2024 à 18h
- A partir de 2024, la gestion des Comités syndicaux se fera via le logiciel NOMAD, les élus non équipés d'une tablette le seront, une formation du logiciel sera assurée par Cap Atlantique. Pour les élus lyphardais, l'envoi des convocations et des projets de délibérations se fera uniquement par voie dématérialisée.

Sur ce dernier point, Nicolas AMBROSINI demande comment les administrés peuvent-ils consulter les délibérations. L'assemblée indique que les délibérations sont disponibles sur les sites internet de Guérande et de Saint-Lyphard.



Jean-Claude DENIE évoque plusieurs sujets :

- Il y a une faute de frappe sur l'intitulé du procès-verbal du 29 novembre 2022 mis en ligne sur le site internet de Guérande. Il est intitulé « ... 29 novembre 2023 ». Caroline LEBEAU ajoute qu'il n'y a pas de communication des comités syndicaux sur les réseaux sociaux.
- Jean-Claude DENIE est interrogé par certains Madeleinois qui souhaiteraient plus de transparence dans les choix financiers du SIVOM, notamment sur les sanitaires semi-automatiques. Ils estiment qu'ils ne sont pas adaptés et que le local de stockage est trop grand par rapport aux besoins, ils déplorent également la disparition de l'aubette. Monsieur le Président répond que cet aménagement répond à un besoin causé par l'explosion des anciens sanitaires il y a 2 ans. Le projet ainsi que son coût ont été présentés en commission travaux ainsi qu'en Comité Syndical.
- Que va-t-il advenir de la dalle des anciens sanitaires ? Actuellement elle sert de place de parking. Nicolas AMBROSINI répond que le sujet a été évoqué en commission travaux et qu'un projet d'abri à vélos avec des bornes pour la recharge des vélos électriques a été présenté. Denis LENORMAND ajoute qu'il faudra également étudier la question budgétaire.
- Qu'en est-il de l'installation des cages à foot ? Nicolas CRIAUD répond qu'il s'agit d'un sujet ville de Guérande lié au budget participatif.
- Jean-Claude DENIE indique qu'un fleuriste va ouvrir ses portes à la Madeleine le 1^{er} décembre. Nicolas CRIAUD ajoute qu'une maison d'assistantes maternelles va s'installer dans l'ancienne maison du directeur de l'école élémentaire Jean de la Fontaine. Nicolas AMBROSINI craint que l'installation de ces nouveaux commerces/services ne pose des problèmes de sécurité pour la circulation et le stationnement dans le centre-bourg. Nicolas CRIAUD répond que des travaux de sécurisation ont déjà été réalisés pour la rue des Parcs-Neufs et Saint-Exupéry.

Monsieur le Président clôt la séance à 19 heures.

Claude BODET
Secrétaire de séance

Nicolas CRIAUD
Président